

République Française
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville

N°2024/09/25-02

SYNDICAT MIXTE SCOT CŒUR DU FAUCIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la Salle l'Espace René-Rosset sise 149, route de Bonneville à Ayze (74130) sous la présidence de Bruno FOREL, Président du Scot Cœur du Faucigny.

Date de la convocation	18 septembre 2024
Nombre de délégués en exercice	57 / quorum 29
Nombre de délégués présents	33
Nombre de délégués donnant pouvoir	8
Nombre de délégués votant	41

Présent(e)s :

Bruno FOREL, Léon GAVILLET, Chantal BEL, André GERVAIS, Christian RAIMBAULT, Antoine VALENTIN, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT BARON, Francis GOY, Ludovic TROTET, Régis LAMURE, Nadège SAPORITO, Jacky GAVARD, Patrice DOMPMARTIN, Sébastien JAVOGUES, Patricia DEAGE, Stéphane VALLI, Claude SERVOZ, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO, Jean-Pierre MERMIN, Christel TARDY, Jean-Louis TEMIL, Aline WATT CHEVALIER, Yves MASSAROTTI, Christian SERVAGE, Christian VALENTINI, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Fabienne SCHERRER, Vincent LETONDAL, Philippe DONCHE, Jean-François BOSSON.

Absent(e)s excusé(e)s :

Nadine PERINET, Jean-Paul MALLINJOUD, Isabelle ROGUET, Isabelle BRON, Laurent VALLIER, Marie Françoise BAUD, Laurent DESBIOLLES, Aurélie SAGE., Jocelyne VELAT, Christophe PERY, Jean-Pierre DELAVOËT, François DELAVOËT.

Délégué(e)s donnant pouvoir :

Jean-Paul MALLINJOUD a donné pouvoir à Stéphane VALLI ; Isabelle ROGUET a donné pouvoir à Patrice DOMPMARTIN ; Isabelle BRON a donné pouvoir à Patricia

République Française
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville

N°2024/09/25-02

DEAGE ; Laurent VALLIER a donné pouvoir à Christian SERVAGE ; Marie Françoise BAUD a donné pouvoir à Régine REMILLON ; Laurent DESBIOLLES a donné pouvoir à Pierre CHAUTEMPS ; Aurélie SAGE a donné pouvoir à Sébastien JAVOGUES, Christophe PERY a donné pouvoir à Alain BARALE.

M. Jean-Pierre MERMIN est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024_09_25-02 : Délibération de modernisation du SCoT en cours d'élaboration

Rapporteur : Monsieur Le Président

Monsieur le Président indique qu'au regard des évolutions législatives récentes, intervenues postérieurement au lancement de la procédure d'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny, il apparaît réglementairement nécessaire de procéder à une délibération de modernisation du SCoT en cours d'élaboration.

Afin de prendre en compte et d'intégrer notamment les lois suivantes :

- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience ;
- Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;
- Loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

République Française
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville

N°2024/09/25-02

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0093 en date du 29 novembre 2017 approuvant l'extension du périmètre et la modification des statuts du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale des Trois Vallées ;

Vu la délibération n°2018-03-007 du Comité syndical du 7 mars 2018 prescrivant la Révision des SCoT existants et l'élaboration d'un SCoT Cœur du Faucigny ;

Vu la délibération n°2018-03-008 du Comité syndical du 7 mars 2018 prescrivant les objectifs poursuivis et modalités de la concertation ;

Vu la délibération n°2018-07-002 du Comité syndical du 5 juillet 2018 définissant les modalités de mise en œuvre du futur SCoT ;

Vu la délibération n°2020-10-11 du Comité syndical du 14 octobre 2020 de modernisation du SCoT Cœur du Faucigny prenant en compte la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny ;

Vu l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité de ses membres présents d'engager le syndicat mixte dans une démarche de SCoT modernisé conformément aux évolutions législatives introduites par les lois précitées.

République Française
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville

N°2024/09/25-02

Secrétaire de Séance,


Jean-Pierre MERMIN

Monsieur le Président,


Bruno FOREL

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Délibération certifiée exécutoire par le Président compte tenu de sa réception en
sous-préfecture le **08 OCT. 2024**

Et sa publication le **03 OCT. 2024**